

Règlement du concours d'écriture

« Les Aventures de Léon, le Héron de Cocagne, le héros de nos campagnes »



Article 1 - Présentation du concours

« Contes et légendes locales » est la thématique 2020 du Festival des Bibliothèques en plein air, communément appelé BIPA. Le festival, annulé suite à la crise sanitaire, devait avoir lieu les 7, 8 et 9 juillet à l'Espace loisirs « Les Étangs ». Le Réseau Bibliothèque de la CCSA vous invite à participer à ce concours d'écriture gratuit et ouvert à tous durant 11 mois : du mardi 7 juillet jusqu'au mardi 13 avril 2021.

Le but du concours est d'imaginer les aventures de Léon, notre animal totemique né à Saïx, lors de l'Édition 2019 du Festival Les Arts en Fête, qui se pose chaque année sur une commune différente de notre Communauté de Communes.

Un animal totemique est un animal-fétiche, comme une mascotte, qui incarne un territoire et déambule avec danses et musiques à l'occasion de fêtes.

Pour que cet animal alimente notre histoire commune, à vous d'inventer en un texte d'un genre littéraire de votre choix (Récit, Poème, Fable, Essai, etc.) une histoire inédite et passionnante sur les aventures de « Léon, le Héron de Cocagne, le héros de nos campagnes ».

Article 2 - Les catégories

Quatre catégories seront récompensées lors de la remise des prix qui aura lieu le jeudi 8 juillet 2020 lors de l'évènement Bibliothèque en Plein Air « BIPA » sur la base de loisirs « Les Etangs ». Afin de permettre aux écoles qui ont participé d'être présentes, une remise de prix spécial scolaire sera organisée en période scolaire. La date sera communiquée ultérieurement.

- Enfants (moins de 12 ans)
- Adolescents (entre 12 et 18 ans)
- Adultes (plus de 18 ans)
- Co-Auteurs (écrits réalisés en groupe : écoles, familles ...).

Article 3 - Les modalités de participation

1. Ce concours gratuit est ouvert à tous, écrivains amateurs (non professionnels et non publiés) de France et d'ailleurs, mineurs* et majeurs, à l'exclusion des personnes du jury.

*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail ou par courrier en même temps que l'envoi du dossier.

2. Les textes proposés doivent être originaux et ne jamais avoir été primés. Ils doivent être écrits en langue française et/ou occitane

3. L'action doit impérativement se passer sur la Communauté de Communes Sor et Agout et avoir *Léon* comme personnage principal avec au moins un déplacement sur le territoire.

4. Les textes proposés ne pourront pas dépasser un volume de 1500 mots ce qui représente environ 4 pages. Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29,7), police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5.

5. Nous n'accepterons qu'un seul texte par candidat ou par groupe dans la catégorie co-auteurs

6. Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...). Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné.

7. Le dossier doit comprendre :

- Une fiche d'inscription (œuvre individuelle ou collective) complétée et signée
- Une autorisation parentale le cas échéant
- 1 exemplaire de l'œuvre, anonyme, paginé et assemblé d'une simple agrafe au coin supérieur gauche à remettre ou à envoyer au siège administratif de la Communauté de Communes (Espace loisirs « Les Étangs », 81710 Saïx) à l'intention de Karine Delzors - Service Culture ou dans une des bibliothèques du territoire.
- 1 exemplaire devra être envoyé (format « .doc ») à karine.delzors@communautesoragout.fr. Si l'auteur ne dispose pas d'adresse courriel, le courrier d'envoi devra aussi comporter une enveloppe timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, afin de lui faire connaître les résultats du concours.

8. La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au mardi 13 avril 2021.

9. Les textes, primés ou non, ne seront pas retournés à leurs auteurs.

10. Les lauréats consentent sans aucune réserve et pour une durée indéterminée, sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte, soit éventuellement édité, lu en public ou par le biais de médias de

communication et mis en ligne sur le site Internet de la CCSA et sur les sites des communes de la CCSA.

11. En participant par un envoi, l'auteur ou les co-auteurs déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

Article 4 - Le Jury

Le jury est composé de représentant de chaque bibliothèque du territoire qui appartient au Réseau des Bibliothèques de la CCSA, et des responsables élus du Réseau Bibliothèque et du Réseau Patrimoine faisant partie de la Commission Action Culturelle et Evènementiel.

Les critères de sélection : La qualité de la langue / La qualité de la narration / La qualité du style / L'intérêt du récit / L'originalité de l'œuvre

Article 6 – Remise des récompenses

Chaque participant au concours recevra une invitation à la remise de prix qui se déroulera le 8 juillet 2021 (l'horaire précis sera communiqué ultérieurement).

Pour plus d'informations :

Karine Delzors : karine.delzors@communautesoragout.fr ou 06 65 76 60 73

Les bibliothèques du Réseau: coordonnées sur le site www.communautesoragout.fr

Signature avec la mention « Lu et approuvé »